



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises

Cahier des charges

Marché de prestation de service

**PRESTATION D'ASSISTANCE A L'ELABORATION ET A LA REALISATION DE « DIAGNOSTIC(S) PARTAGE(S) »
ET DE RECOMMANDATIONS DE GESTION DE MOSAÏQUES AGROPASTORALES SUR DEUX SITES PILOTES**

- | | |
|---|------|
| 1. Présentation de la demande | p. 2 |
| a. Intitulé | p. 2 |
| b. Contexte | p. 2 |
| c. Subdivision en lots | p. 2 |
| d. Délais d'exécution | p. 2 |
| e. Disposition particulière | p. 2 |
| 2. Description des lots | p. 2 |
| a. Lot 1 : complexe de pelouse sèche – commune de Miglos | p. 2 |
| b. Lot 2 : lande à fougère aigle – commune d'Ercé | p. 3 |
| 3. Modalités générales et formats de restitution communs à l'ensemble des lots | p. 4 |
| a. Mise en œuvre des actions, suivi et présentation des résultats | p. 4 |
| b. Format de restitution et propriété des données | p. 4 |
| c. Rémunération | p. 4 |
| d. Secret professionnel | p. 5 |

1. Présentation de la demande

a. Intitulé

La demande de devis concerne des missions de prestation de service liées à la participation à plusieurs étapes de construction d'une gestion concertée sur des milieux agricoles. La prestation mobilise les compétences d'un naturaliste-écologue et d'un agronome-pastoraliste ayant de bonnes connaissances du contexte agropastoral pyrénéen.

b. Contexte

La Charte du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises vise notamment la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, notamment par des actions de sensibilisation et de gestion conservatoire : <http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/>

Le Syndicat mixte du Parc (dit le SMPNR) a aussi dans ses objectifs d'organiser la complémentarité entre différentes structures, notamment celles qui lui sont proches et sont liées à ses différentes missions. Dans cet objectif le projet transfrontalier Poctefa GREEN (Gestion et mise en réseau est espaces naturels des Pyrénées) a vu le jour, porté par différentes structures gestionnaires d'espaces naturels de la chaîne des Pyrénées <https://www.green-biodiv.eu/>.

L'objectif est de partager savoir-faire et expériences entre espaces naturels pyrénéens et d'encourager les échanges en matière de gestion des milieux naturels entre la France, l'Espagne et l'Andorre. Milieux agropastoraux, forestiers et aquatiques sont étudiés au sein de groupes de travail spécifiques.

La présente demande porte sur le volet agropastoral du programme. Au sein de ce volet, outre les échanges, des projets pilotes sont prévus. Le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises a choisi d'en réaliser deux, chacun portant sur des thématiques importantes pour le territoire : la gestion agropastorale des landes à fougère aigle et le maintien des mosaïques de pelouse sèche.

La démarche entreprise et validée par tous les partenaires du projet GREEN est celle d'une co-construction de la gestion « éco-agro-pastorale » qui sera testée sur les sites pilotes. C'est pourquoi est prévue la réalisation d'un « diagnostic partagé » entre d'une part les éleveurs qui utilisent chacun des sites et d'autre part des experts en matière d'agronomie, d'écologie et de pastoralisme. Suite à ce diagnostic, il s'agira pour le SMPNR, en lien avec les éleveurs, d'organiser des chantiers pilotes de gestion pastorale ou de restauration, conformément aux recommandations du plan de gestion.

c. Subdivision en lots

Dans le cadre de la réalisation des projets pilotes sur la gestion et la conservation des mosaïques agropastorales, le SMPNR propose de décomposer la prestation en 2 lots :

- Lot 1 : participation à la réflexion sur la gestion de la mosaïque « pelouse sèche » sur la soulane de Miglos
- Lot 2 : participation à la réflexion sur la gestion de la lande à fougère aigle à Ercé

Il est possible de répondre à l'un ou l'autre des deux lots, ou les deux. Un mandataire par lot sera exigé.

d. Délais d'exécution

La totalité des prestations devra être réalisée avant le **01/09/2018**, dans le cadre du **calendrier** prévu dans la description de chacun des lots.

2. Description des lots

a. Lot 1 : participation à la réflexion sur la gestion de la mosaïque « pelouse sèche » sur la soulane de Miglos

i. Description du site

La soulane de Miglos est une mosaïque de pelouses sèches à divers stades d'évolution (*Mesobromion* et *Xerobromion erecti*) et de lande calcicole. Elle fait partie d'un site du plan de Parc, identifié comme « espace naturel à préserver et à valoriser en priorité », et habitat d'intérêt communautaire. Avec les pelouses sèches de Lapège, il constitue un milieu naturel rare dans le PNR de par son affinité méridionale. Ce sont des milieux

calcaïques intéressants à la fois pour leurs caractéristiques paysagères (milieux ouverts, vestiges de terrasses...) mais aussi botaniques. Ce sont en effet des milieux à forte présence d'espèces méditerranéennes (*Teucrium aureum*, *Helichrysum stoechas*...). En complément du diagnostic réalisé à la création du PNR, un diagnostic naturaliste simplifié a été réalisé en 2017 par l'ANA (Association des naturalistes d'Ariège).

ii. Description du lot

Le prestataire en charge de ce lot sera chargé d'accompagner le SMPNR sur la réalisation du diagnostic partagé ainsi que sur les préconisations de gestion ainsi que suit :

- Participation à une journée d'échanges sur le terrain entre un agronome-pastoraliste, un naturaliste et les deux éleveurs utilisant le site. Ce diagnostic partagé s'effectuera au **printemps 2018 (mois de mai)**. Il correspond à :
 - Un temps de préparation pour valider les outils participatifs élaborés préalablement par le SMPNR ;
 - La participation, par l'apport de son expertise, à la réalisation sur le terrain du diagnostic partagé des parcelles, en considérant leur inscription dans l'unité de gestion et dans l'exploitation dans son ensemble.
 - Des échanges avec les participants à la session de terrain pour aboutir à une analyse commune.
- Participation à l'élaboration du plan de gestion simplifié et des indicateurs de suivi **entre la journée de terrain de mai et le 31/08/2018**. Au regard de l'expertise réalisée au moment du diagnostic partagé sur le terrain, il s'agit de :
 - Formuler des propositions de gestion du site et des indicateurs de suivi
 - Les discuter au sein d'un groupe de travail local. Ces groupes de travail seront composés a minima des éleveurs, des professionnels associés au diagnostic, des techniciens du PNR, des élus. Le cas échéant, d'autres acteurs (association locale d'entretien de l'espace, propriétaires...) pourraient être associés.
 - Contribuer à la synthèse correspondant au plan de gestion du site

NB : le prestataire doit disposer de connaissances naturalistes affirmées (flore/habitats en priorité, entomofaune, avifaune).

iii. Livrables

Livrables :

- Outil de diagnostic complété. Le format de l'outil sera défini par le PNR en lien avec les prestataires préalablement à la session de terrain.
- Rapport d'analyse incluant les propositions de gestion du site et des indicateurs de suivi.

Les résultats seront transmis au SMPNR et mis à disposition des membres du groupe de travail local.

L'ensemble des données obtenues dans le cadre de ces études sera transmis en version papier et numérique (logiciels Office) en associant également les éventuels fichiers SIG.

La journée de diagnostic sera organisée au **printemps 2018**.

Le plan de gestion issu du diagnostic partagé et construit par le groupe de travail, sera établi au plus tard le **1^{er} septembre 2018**.

b. Lot 2 : participation à la réflexion sur la gestion de la lande à fougère aigle à Ercé

i. Description du site

Le vallon des Courtalous sur la commune d'Ercé est un site où des espaces agricoles côtoient des forêts de reprise. Sur les espaces encore ouverts, on constate une présence ponctuellement importante de landes à fougère aigle (*Pteridium aquilinum*). La gestion de telles formations végétales constitue un enjeu naturaliste et agro-pastoral fort à l'échelle du Parc naturel régional puisqu'elles contribuent à la régression des pelouses acides et à la perte de valeur fourragère des parcours. La gestion traditionnelle de cette espèce très concurrentielle nécessite une pression humaine importante qui n'existe plus aujourd'hui en montagne. L'objectif est donc de trouver d'autres solutions de gestion. Le passage d'un rouleau brise-fougère répété plusieurs fois pendant la

saison de végétation, associé à une gestion pastorale spécifique, permettrait de faire fortement régresser la fougère aigle au profit des espèces de pelouses et de prairies.

Le SMPNR souhaite donc mettre en œuvre, sur un site expérimental, une telle gestion. Pour cela, il se dotera en 2018 d'un rouleau brise-fougère dont le cahier des charges techniques et les modalités de mises à disposition sont en cours de réflexion. Il s'associe à des éleveurs utilisant le secteur du vallon des Courtalous pour définir le protocole d'action sur les landes à fougère aigle.

iv. Description du lot

Le prestataire en charge de ce lot sera chargé d'accompagner le SMPNR sur la réalisation du diagnostic partagé ainsi que sur les préconisations de gestion ainsi que suit :

- Participation à une journée d'échanges sur le terrain entre un agronome-pastoraliste, un naturaliste et les deux éleveurs utilisant le site. Ce diagnostic partagé s'effectuera au **printemps 2018 (mois de mai)**. Il correspond à :
 - Un temps de préparation pour valider les outils participatifs élaborés préalablement par le SMPNR ;
 - La participation, par l'apport de son expertise, à la réalisation sur le terrain du diagnostic partagé des parcelles, en considérant leur inscription dans l'unité de gestion et dans l'exploitation dans son ensemble.
 - Des échanges avec les participants à la session de terrain pour aboutir à une analyse commune.
- Participation à l'élaboration du plan de gestion simplifié et des indicateurs de suivi **entre la journée de terrain de mai et le 31/08/2018**. Au regard de l'expertise réalisée au moment du diagnostic partagé sur le terrain, il s'agit de :
 - Formuler des propositions de gestion du site et des indicateurs de suivi
 - Les discuter au sein d'un groupe de travail local. Ces groupes de travail seront composés a minima des éleveurs, des professionnels associés au diagnostic, des techniciens du PNR, des élus. Le cas échéant, d'autres acteurs (association locale d'entretien de l'espace, propriétaires...) pourraient être associés.
 - Contribuer à la synthèse correspondant au plan de gestion du site

NB : le prestataire doit disposer de connaissances naturalistes affirmées (flore/habitats en priorité, entomofaune, avifaune).

v. Livrables

Livrables :

- Outil de diagnostic complété. Le format de l'outil sera défini par le PNR en lien avec les prestataires préalablement à la session de terrain.
- Rapport d'analyse incluant les propositions de gestion du site et des indicateurs de suivi.

Les résultats seront transmis au SMPNR et mis à disposition des membres du groupe de travail local.

L'ensemble des données obtenues dans le cadre de ces études sera transmis en version papier et numérique (logiciels Office) en associant également les éventuels fichiers SIG.

La journée de diagnostic sera organisée au **printemps 2018**.

Le plan de gestion issu du diagnostic partagé et construit par le groupe de travail, sera établi au plus tard le **1^{er} septembre 2018**.

3. Modalités générales et formats de restitution communs à l'ensemble des lots

a. Mise en œuvre des actions, suivi et présentation des résultats

L'ensemble des actions sera réalisé en collaboration étroite avec le SMPNR, structure animatrice, notamment pour la programmation de leur mise en œuvre.

La restitution du diagnostic et des propositions de gestion sera faite devant le groupe de travail local. Il sera réuni à la suite de la journée de diagnostic de terrain et avant le lancement des interventions afin de valider collectivement le diagnostic et les propositions de gestion qui seront faites. La présence des prestataires est attendue (cf. description des lots 1 et 2).

b. Format de restitution et propriété des données

L'ensemble des documents sera fourni au SMPNR de préférence par courrier électronique pour les fichiers pour lesquels cela est possible ; sinon selon la modalité suivante :

- 1 exemplaire sous format papier,
- 1 exemplaire sous forme de fichiers numériques.

Les documents doivent être rendus sous forme de fichiers informatiques au format Adobe Acrobat (300dpi) accompagnés de tous les fichiers sources (OpenOffice, Word, Excel...), par courrier électronique, clé USB ou sur support CD Rom au format PC.

Le cas échéant, les fichiers SIG devront être livrés dans le format des logiciels ARC/VIEW (Shapefiles), s'ils comportent des attributs. Dans le cas où le fichier est livré au format ARC/VIEW, il devra de plus comporter le code de l'objet et les attributs.

La restitution des données cartographiques sera effectuée au moins au 1/5000ème, sur fond orthophoto. Tous les éléments ayant fait l'objet d'une cartographie seront fournis sous format SIG et toutes les cartographies utiliseront le système de projection Lambert 93.

Les référentiels taxonomiques et habitats utilisés devront être précisés. Les données informatiques devront être nommées de façon claire sans abréviations ni codes, autant que possible.

Les éléments seront fournis dans le respect de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et de la loi du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Tous les supports produits (notes de gestion, présentations, cartes...) doivent faire apparaître les logos du SMPNR et des financeurs, fournis par le SMPNR.

c. Rémunération

La rémunération allouée au prestataire correspond à la proposition faite sur le devis détaillé pour chaque lot et phases. Les prix sont réputés établis à la date de signature de la commande. Ils couvrent l'ensemble des frais et charges de toute nature occasionnés par la mission et notamment les frais de déplacement ainsi que les frais généraux et fiscaux, et la remise des pièces écrites et graphiques.

Dans le cas où le prestataire serait amené à participer à un nombre de réunions supérieur à celui déterminé lors de la commande, sans qu'il puisse être tenu responsable, la commande sera modifiée en conséquence.

d. Secret professionnel

Le prestataire se reconnaît tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, documents, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de la présente étude. Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord au préalable du Maître d'ouvrage.